

VILLE D'HERICOURT - 70400

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2015

SEPTEMBRE



SOMMAIRE

DELIBERATIONS

SEPTEMBRE 2015

NEANT

SOMMAIRE

ARRETÉS

SEPTEMBRE 2015

N°	Objet	N° Dossier
1	Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme : Classement sonore des voies communales	AG n°158/2015/SW/082012
2	Création d'une zone 30 rue Jean Jaurès à hauteur de la ferme côté Bussurel	AG n°162/2015/RV/GV/01120
3	Cession de matériel	AG n°182/2015/AG/NJ/0020031
4	Indemnisation de sinistre	AG n°185/2015/HL/002007

N° 158/2015

SW/082012

Objet : Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme : Classement sonore des voies communales

Le Maire d'Héricourt, Fernand BURKHALTER,

- VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R.123-14 et R.123-22,
- VU la délibération du Conseil Municipal en date du 03 octobre 2011 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
- VU l'arrêté DDT-2015 n° 347 du 10 juillet 2015 portant classement sonore des voies communales de la commune d'Héricourt,
- VU les documents annexés,

ARRETE

Article 1 : Le Plan Local d'Urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, ont été ajoutés aux annexes du plan, les documents suivants :

- Arrêté DDT-2015 n° 347 du 10 juillet 2015 et ses annexes

Article 2 : Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie.

Article 3 : Monsieur le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de la Haute-Saône.

Fait à Héricourt, le 01 septembre 2015.

Le Maire,
Fernand BURKHALTER,

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 2 SEPTEMBRE 2015

N°162/2015

RV/GV/01120

Objet : Création d'une zone 30 rue Jean Jaurès à hauteur de la ferme côté Bussurel

Le Maire d'Héricourt, Fernand BURKHALTER,

- VU les articles L 2212.2, L 2213.1 et L 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,
- VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (4ème partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977, et ses arrêtés modificatifs,
- CONSIDERANT qu'il y a lieu de créer une « zone 30 » afin de réduire la vitesse des véhicules,

ARRETE

Article 1 : A titre d'essai, à partir du 07 septembre 2015, il sera créé une « zone 30 » avenue Jean Jaurès, à hauteur de la ferme côté Bussurel, avec rétrécissement de la chaussée et perte de priorité pour les automobilistes.

Article 2 : La perte de priorité sera annoncée par des panneaux BK15, CK 18. Les véhicules en provenance de Bussurel perdront la priorité sur ceux venant du centre ville.

Article 3 : Les Services Techniques Municipaux procéderont à la pose des panneaux, réglementaires ou pose de cônes pour rétrécissement de la chaussée.

Article 4 : Si cet essai est concluant, l'installation de cette écluse en zone 30, sera réalisée à demeure.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville d'HÉRICOURT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs Pompiers,

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt.

Fait à Héricourt, le 07 Septembre 2015

Le Maire,
Fernand BURKHALTER

NON SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

N° 182/2015

AG/NJ/0020031

Objet : Cession de matériel

Le Maire d'Héricourt,

- Vu la délibération n° 016/2014 du 11 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à aliéner de gré à gré un bien mobilier dont la valeur n'excède pas 4 600 €,
- Vu l'avis favorable émis par Monsieur le Directeur Général des Services,
- Vu l'avis favorable émis par Monsieur le Directeur des Services Techniques,

ARRETE

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à vendre le matériel suivant à la personne ci-après désignée :

NOM	ADRESSE	MATERIEL VENDU	MONTANT DE LA VENTE
RICHERT William	9 RUE DES PINSONS 25750 ARCEY	1 lot de 12 fenêtres	500.00 €

Article 2 : Les services comptables sont chargés d'exécuter le présent arrêté et d'effectuer la mise à jour du registre d'inventaire du matériel communal.

Fait à Héricourt, le 28 septembre 2015
Le Maire,

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 29 SEPTEMBRE 2015

N° 185/2015
HL/002007

Objet : Indemnisation de sinistre

Exposé liminaire :

- Le 25 août dernier, M. Trappler Marc tondait un terrain herbeux rue des près lorsqu'une pièce métallique fut projetée et endommagea la vitre du dojo Marcel Cerdan la fendant sur toute sa hauteur et rendant nécessaire son remplacement.
- Notre préjudice s'est élevé à 1 041.60 €
- Notre recours a abouti et PACIFICA, assureur de M. Trappler, nous propose un chèque de 1 041.60 € soit **l'intégralité de notre préjudice.**

Ceci exposé, le Maire de la Ville d'Héricourt,

- Vu la délibération n° 16/14 du 14 avril 2014 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, notamment en matière de contrat d'assurance l'acceptation des indemnités de sinistre;
- Vu la proposition d'indemnisation de PACIFICA, de **1 041.60 € ;**

A R R Ê T E

Article 1 : Monsieur le Maire **accepte** le règlement de PACIFICA de 1 041.60 € relatif au sinistre du 25 août 2015 ayant entraîné la fragilisation d'un panneau vitré du dojo Marcel Cerdan.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

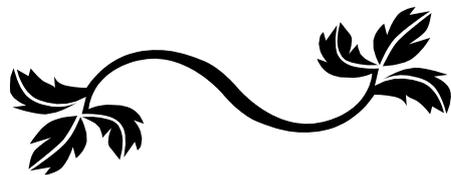
Fait à Héricourt, le 29 septembre 2015
Le Maire,

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 30 SEPTEMBRE 2015

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE HERICOURT -70400

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SEPTEMBRE 2015



SOMMAIRE

DELIBERATIONS

SEPTEMBRE 2015

Néant